

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES: Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE.

Paris, le 3 juillet. — La cour des pairs s'est assemblée hier à trois heures, à midi et demi, en chambre du conseil, pour entendre le rapport de sa commission d'instruction dans l'affaire Alibeu. Ce rapport a été fait par M. de Bastard. Lorsque la lecture du rapport a été terminée, M. le procureur général Martin (du Nord), assisté de MM. Franck-Carré et Plongoulbi, avocats généraux, a présenté son réquisitoire.

Le parquet s'étant retiré, la cour, après s'être fait donner lecture des pièces de l'instruction, est immédiatement entrée en délibération, et a rendu un arrêt par lequel elle s'est déclarée compétente et a ordonné la mise en accusation de Louis Alibeu.

Il était à quatre heures et quart lorsque l'arrêt a été rendu. La signature a duré plus d'une demi-heure. L'appel nominal a constaté la présence de 138 pairs.

A l'issue de la séance, M. le président a rendu une ordonnance qui fixe l'ouverture des débats au jeudi, 7 de ce mois. Cette ordonnance, ainsi que l'arrêt rendu hier par la cour, seront signifiés ce soir, par M. Sajou, à l'accusé qui est encore à la Conciergerie, et qui ne sera probablement transféré que lundi ou mardi à la prison du Luxembourg.

La signification de l'acte d'accusation n'aura lieu que demain. On ne dit pas qu'Alibeu ait encore fait choix d'un défenseur.

Voici un extrait du rapport de M. le comte Bastard à la cour des pairs sur Alibeu :

« La première réponse de l'assassin fut : « J'ai voulu tuer le roi, parce que je le regarde comme l'ennemi du peuple. J'étais malheureux, le gouvernement est cause de mon malheur, j'ai voulu tuer le chef du gouvernement. »

« L'assassin se nomme Alibeu ; il est né à Nîmes en 1808. Il a été envoyé à Narbonne pour recevoir l'instruction primaire dans une école d'enseignement mutuel. Lorsqu'il eut reçu une instruction suffisante, il exerça la profession de copiste, ensuite il s'engagea, devint fournisseur d'une compagnie d'élite. Une querelle qu'il eut avec des citoyens le fit passer dans une compagnie du centre.

« Le rapport ajoute que, dans les journées de juillet 1830, il abandonna son régiment qui était alors en garnison à Paris, pour ne pas tirer sur le peuple; mais il ne prit point part au combat, parce qu'il ne crut pas, disait-il, devoir tirer sur ses camarades.

« Il a été réformé en 1834. C'était depuis quatre ans qu'il conçut l'idée de tuer le Roi, parce que, suivant lui, Louis-Philippe avait manqué à toutes ses promesses.

« Retourné à Perpignan, il a cherché à travailler pour sa

subsistance et pour être utile à sa famille; il y a vu un sieur Corbière, signalé déjà dans le procès d'avril. De Perpignan il passa à Barcelonne, au moment où il existait un plan d'insurrection contre le gouvernement de la Reine d'Espagne. Il se lia avec les révolutionnaires qui voulaient établir la république. Cela, dit Alibeu, a beaucoup contribué à exalter mes idées, si on peut appeler cela de l'exaltation.

« Il revint à Perpignan, et se décida à partir pour Paris afin d'exécuter son attentat. Ce qui le décida fut le départ du duc d'Orléans pour Alger, parce qu'il pensait que, si tuait le Roi en l'absence du prince, la révolution se ferait plus facilement. Il se mit en route avec une somme d'environ 250 fr. Il passa par Bordeaux. A Châtellerault il a acheté le poignard trouvé sur lui; il a acheté sa canne-fusil à Paris chez Devisme. A Paris, il a connu Freyssa qui a cherché à lui être utile. Il fut placé comme teneur de livres dans une fabrique de broderies. Il en sortit bientôt et entra chez un marchand de vins (le sieur Batisa). Il montra chez ce dernier beaucoup d'exaltation et prit un jour la défense de Fieschi.

« La veille de l'attentat, se trouvant sans ressource, il vendit un dictionnaire espagnol pour la somme de trente sous. Le jour de l'attentat, après s'être levé, il alla au café Félix, revint déjeuner à sa pension, puis se rendit aux Champs Elysées pour attendre le roi venant de Neuilly; mais lorsqu'il passa, ne se trouvant pas placé à sa fantaisie (ce sont ses expressions), il revint chez lui, puis alla au café, joua deux parties de billard, mais refusa de faire la belle parce que l'heure le pressait. Il revint sur-le-champ aux Tuileries attendre le départ du roi et exécuta son attentat. Il avoue son forfait, s'en applaudit, et ne regrette que de ne pas avoir réussi. Il montre du sang-froid, beaucoup de réflexion et reconnaît qu'il a long-temps médité son crime.

« On lit dans le Journal de Paris: L'attentat du 25 a été connu le 28 par les princes qui étaient encore à Miran. A cette nouvelle, ils se sont mis en route pour Paris, et une dépêche de Lyon en date du 1er juillet, annonce que les princes sont arrivés dans cette ville à quatre heures et demie.

« Le nombre de suicides à Paris en 1835 a été de 226 dans le nombre il y a eu 73 femmes.

« Le Journal de Paris a relevé la singulière contradiction qui existe entre le langage de la plupart des journaux qui attribuent l'attentat d'Alibeu à une vanité féroce, et qui recueillent sur cet homme une foule de détails, de bruits, d'anecdotes, dont la vérité n'est rien moins qu'établie, et qui lui composent, avant le jugement de la cour des pairs, une célébrité capable de séduire des vanités du même genre. Cette critique était fondée; et la chronique de chaque matin sur l'auteur de l'attentat du 25 juin est

aujourd'hui moins riche de particularités vraies ou inventées. La presse offre d'ailleurs, ce matin, peu d'intérêt, et le *Moniteur* est sans nouvelles. (National.)

« Il y avait hier soir un mouvement extraordinaire devant Tortoni et sur la terrasse du café de Paris. Le terrain consacré de la petite Bourse semblait reproduire un écho prolongé de la séance du matin. De toutes parts on offrait de l'argent à gagner : « Vingt-cinq louis contre... » « Jen ai encore dix... Qui met quarante louis contre vingt?... » « J'y suis déjà pour deux mille francs... Va; je tiens encore quinze louis pour... » « Et dix voix au sitôt : « En voulez-vous encore?... en voulez-vous encore?... » car le *contre* était très fort et ferme, le *pour* était faible. Le beau temps et la grande chaleur l'avaient fait baisser.

« Les propositions de paris se faisaient entre les membres du *joke-club*. L'objet des paris, c'était le voyage à Bruxelles du major Frazer, qui parti la veille de la rue Taibout, devait aller et revenir en 36 heures; et être de retour au boulevard de Gand cette nuit à 2 heures.

« L'heure avançait, chacun cependant restait sur pied. Tout à coup, une heure et demie venait de sonner, on entend un galop précipité de chevaux, des fouets qui claquent, une voix éloignée qui s'annonce. Le boulevard de Gand retentit du cri de victoire des parieurs pour.

« A peine venait on d'entendre au loin les coureurs, ils descendaient déjà de cheval devant le café de Paris. On se précipite, on félicite, on questionne. Un éclat de rire répond... Désappointement! ce n'est pas le major Frazer. C'était un parieur qui venait au grand galop de la rue de la Tour-des-Dames; il avait quitté ses amis un quart d'heure auparavant pour aller à la poste aux chevaux.

« Quant à M. Frazer, il n'est arrivé qu'à quatre heures du matin. Retardé dans sa route par des circonstances tout-à-fait imprévues tous les paris ont été annulés.

« Ce matin à dix heures, le major Frazer, frais et dispos, offrait de repartir ce soir pour Bruxelles, et d'être de retour toujours dans le même espace de temps.

« Mlle. Rapp, la fille de l'ancien général Rapp qui a joué un rôle si distingué sous le règne de Napoléon, est à la veille de se marier avec M. Adrien Hope.

« On annonce le prochain mariage de Mlle. Georges de La Fayette avec M. de Beaumont, celui qui a été destitué de ses fonctions de procureur du roi, pour avoir refusé de prendre la parole dans l'affaire de la baronne de Beauchamps.

« Les perquisitions continuent sans interruption chez les armuriers, marchands d'armes, revendeurs, fabricants, marchands de bric à brac et autres, tant à Paris que dans la banlieue, afin d'y saisir les armes de guerre et autres objets prohibés par les lois et réglemens. On assure que 20 caisses

VILLES INDUSTRIELLES DE L'ANGLETERRE.

BIRMINGHAM. (fin.)

S'il faut en croire les écrivains qui se sont livrés à des recherches sur les antiquités de l'Angleterre, la ville de Birmingham avait déjà un marché public avant l'invasion des romains. Les chartes qui lui avaient été accordées pour lui assurer le droit de tenir des marchés furent renouvelées à diverses époques par les rois, saxons et Danois; mais chose étonnante et digne de remarque, depuis les temps les plus reculés, le jour de la tenue du marché n'a jamais changé: il est toujours resté fixé au jeudi. Situé à peu de distance des mines de fer de Staffordshire, qui ont été bien certainement exploitées à une époque fort reculée, placé en outre dans un district autrefois très boisé elle réunissait de grandes facilités pour l'établissement des forges et des usines métallurgiques qui, jadis, n'employaient d'autre combustible que le charbon de bois. Le premier historien de Birmingham, William Hulton, en décrivant un très ancien fourneau, qui était encore en activité en 1780; remarque que, tout à côté, s'élevait ce qu'il appelle une montagne de scories, reste des opérations de la fonte, et qui d'après l'échelle d'accroissement, devait avoir exigé au moins dix siècles pour se former. C'est tout ce que l'on sait de cette première époque de la vie industrielle de Birmingham.

Un roi qui avait parcouru les différentes cours de l'Europe, et une cour qui avait puisé l'air du luxe chez les peuples étrangers introduisirent en Angleterre le goût de l'élégance et de la recherche dans les meubles; Birmingham se place dès lors à la tête de toutes les villes du royaume, par le talent et l'industrie avec lesquels elle se livra à la fabrication d'une foule d'objets conformes aux nouvelles exigences du commerce. Une des fabriques les plus florissantes de Birmingham était celle des boucles de soulers. Quand elles étaient à la mode, on en fabriquait tous les ans 2,500,000 paires; qui employaient 5000 ouvriers. Les boucles se sont maintenues en Angleterre pendant près d'un siècle. Les premières, portées par Guillaume III, n'avaient que la grandeur d'une fève, mais après avoir eu toutes sortes de formes elles finirent par devenir si laides et acquérir des dimensions si gênantes qu'elles furent abandonnées. La substitution des cordons de soulers aux boucles de cuivre et d'acier anéantit cette industrie.

La fabrique de boutons, objet d'une utilité plus durable, et qui, en tant que sorte indispensable, ne courait aucun risque de passer entièrement de mode, elle est, encore aujourd'hui une des principales branches du commerce de Birmingham, et ses produits s'élèvent à plus de

4,600,000. L. Cette industrie se subdivise en 60 branches différentes, dont plusieurs fournissent des occupations à des milliers de femmes et d'enfants. La manufacture de feu M. Taylor était célèbre par les boutons dorés et argentés, et l'on assure que les balayuses, contenant les particules de métaux précieux qui se perdent dans les diverses opérations, se vendaient annuellement 4 000 M.M. Heaton fabriquent tous les ans quarante tonneaux de formes de boutons dont la valeur est estimée à 2000,000 (5,000,000) fr. Le nombre total de formes de boutons que fourmissent chaque année les manufactures de Birmingham, est porté à 600,000,000.

Dès avant la conquête des Normands, les habitants de Birmingham se livraient à la fabrication des lances et des épées; mais longtemps après l'invention de la poudre, Londres fut la seule ville du royaume où l'on fabriquait des armes à feu. La compagnie des armuriers de Londres fut établie comme corps de métier, par lettres patentes du roi Charles 1er, en 1638. Lors de la restauration, cette branche d'industrie pénétra aussi à Birmingham. Elle y fit cependant peu de progrès; car, dans les premières années du règne de Guillaume III, les fusils anglais étaient peu estimés. Le roi s'étant plaint un jour de ce qu'il était obligé d'en faire venir de Hollande, à grands frais et avec beaucoup de difficultés, Sir Richard Neudegate, l'un des députés du Comté de Warwick au parlement, recommanda à l'attention du Roi ses commettans de Birmingham, qu'il assura être parfaitement en état d'obvier à cette difficulté, pourvu qu'ils obtinssent la protection nécessaire. Le Roi fit sur le champ demander un nombre considérable de fusils, et depuis ce temps, Birmingham s'est autant distinguée dans cette branche d'industrie que dans toutes les autres. De 1805 à 1815, cette ville seule fabriqua pour l'usage du gouvernement 3,079,420 canons de fusils et 2,935,787 chiens. Pendant le même espace de temps, Birmingham fabriqua, en outre, un million de fusils pour la compagnie des Indes, sans compter un grand nombre de fusils de chasse et de fantaisie. Un tir d'essai pour l'épreuve de tous les canons de fusils et des pistolets qui sortent des fabriques de la ville, a été établi par acte du parlement. Tous ceux qui supportent l'explosion, d'une très forte charge, sont marqués d'un poinçon dont la contrefaçon est punie de la déportation; et la vente des canons qui n'ont pas été poinçonnés est prohibée sous peine d'une très forte amende.

C'est ici qu'il convient de décrire le bel établissement de Soho, qui appartient aussi, du moins quant à sa fondation, à la seconde époque dont nous venons de parler. Cet établissement est situé

à environ deux milles du centre de la ville, sur la route de Wolverhampton; mais dans un comté différent, c'est-à-dire, dans celui de Stafford. Le penchant de la colline que recouvrent aujourd'hui les vastes bâtimens et les jardins de Soho, était en 1757, une stérile bruyère, où vivaient quelques milliers de lapins, sous la surveillance d'un garde-chasse dont la cabane a été placée au sommet du coteau. Dans cette même année, MM. Raston et Evans, louèrent ce terrain par bail emphytéotique de quatre vingt dix neuf ans, et y construisirent une maison, ainsi qu'un moulin pour rouler le métal. En 1762, M. Boulton, fabricant de Birmingham, acheta l'emphytéose, et commença par reconstruire et agrandir le moulin; puis il y transporta sa fabrique toute entière; mais les édifices ne suffisant pas aux vastes entreprises auxquelles il avait l'intention de se livrer, il posa en 1764 les fondations de la manufacture telle qu'elle existe aujourd'hui, et la termina l'année suivante.

Les constructions se composent de quatre carrés, réunis par des rangées de magasins assez vastes pour recevoir 4,000 ouvriers, dont de plus 600 sont constamment employés. On n'a épargné aucune dépense pour rendre l'architecture des bâtimens uniforme, élégante et commode; tandis que les jardins et le parc, parfaitement bien entretenus, font l'admiration de tous les étrangers qui les visitent. Lors du premier établissement de cette manufacture, elle ne produisait guère que les mêmes objets que fournissaient les autres fabriques du voisinage: des boutons, des boucles, des chaînes de montres, de la menuiserie, etc. Peu de temps après, on y entreprit la fabrication du plaqué sur une grande échelle, et, quand le succès de cette branche d'industrie et de quelques autres encore fut assuré, M. Boulton, qui s'était associé à M. Fothergill, entreprit celle des ouvrages en bronze et en or moulu. Ils établirent correspondance étendue avec toute l'Europe, et offrirent les plus grands avantages aux hommes qui pouvaient les seconder. Ils fabriquèrent des vases, des candélabres, des cages de pendules, des porte-montres et toutes sortes d'ornemens de ce genre. Cette manufacture, nouvelle en Angleterre, fut encouragée par le roi et par les seigneurs les plus riches du royaume; le résultat fut tel que l'importation de ces objets diminua considérablement, et qu'une branche précieuse de commerce s'ouvrit avec les principales villes de l'Europe. Le succès de cette tentative encouragea les industriels propriétaires de la manufacture de Soho à faire de nouveaux essais. La première entreprise, à laquelle ils se livrèrent, fut la fabrication de la vaisselle d'argent. Ils obtinrent non

pleines d'armes prohibées auraient été saisies chez un seul fabricant. Une multitude d'objets analogues, qui remplissaient plusieurs fourgons, ont été également transportés à la préfecture.

— La nouvelle de la défaite et de la prise de Santa-Anna est maintenant officielle; on a reçu copie des ordres, qu'il a expédiés du camp de Saint-Hyacinthe, le 22 avril, au général qui a pris le commandement à sa place. Il déclare « qu'ayant eu le 21 une affaire malheureuse, il s'est décidé, à rester prisonnier »; il prescrit à son armée de battre en retraite et ordonne que tous les prisonniers soient mis en liberté.

Ces nouvelles sont données par le *Globe*, qui publie en outre la nouvelle suivante :

« La mort du général Barragan a répandu le trouble et la confusion dans la capitale du Mexique, où règne une complète anarchie. La maison du consul suédois a été pillée et lui-même a été assassiné. Le parti libéral s'occupe à exciter des mouvements révolutionnaires et ne cesse d'être en révolte ouverte contre l'ordre des choses actuel. »

La nouvelle de la triste issue de la campagne entreprise contre le Texas n'aura pu que contribuer à augmenter le trouble dans ce pays si malheureusement agité depuis tant d'années.

— *La Revue de l'Ouest* annonce la fusion de la France et de la *Quotidienne* sous le titre de cette dernière feuille.

— Aujourd'hui l'Académie des beaux-arts a procédé au choix du successeur de M. Reicha, décédé, professeur au conservatoire de musique, auteur d'un *Traité de mélodie*, d'un *Cours complet d'harmonie pratique*, d'un *Traité de haute composition* et de *l'Art du compositeur dramatique*. Il y avait 36 membres présents. M. Halévy, auteur de la *Juive*, a obtenu 30 voix, et M. Caraffa 6. En conséquence, M. Halévy a été proclamé membre de l'Académie des beaux-arts.

— *Le Journal du Havre* rend compte, dans son numéro du 20 juin, d'une scène gymnastique assez plaisante qui aurait été dernièrement improvisée sur la grande route.

« Une diligence, dit cette feuille, se rendait du Havre à Rouen. Quelques rouliers lui barrent le passage entre Gravelle et Harfleur, et une discussion s'engage bientôt entre le conducteur, le postillon et les rouliers, qui ne trouvent rien de mieux à faire, pour mettre fin à leur différend, que d'en venir aux mains avec les défenseurs officiels de la rapide voiture. La partie devait devenir fort inégale, et elle le devient. Mais un voyageur, spectateur du combat, et perché sur le haut de la voiture, crie aux combattants les plus faibles : « Attendez un peu, vous autres, je vais vous donner un coup de main, moi; » et d'un seul bond, le voyageur obligeant et lesté saute de la vache de la voiture sur le lieu de l'engagement et fait changer en moins d'une minute toute la face de l'action en faveur des combattants de la diligence qui, délivrée de ses assaillans reprend tranquillement sa route pour sa destination en passant glorieusement sur le champ de bataille qu'elle a enfin conquis.

« Ce voyageur si secourable et si athlétique était l'hercule parisien que nous avons vu lutter chez nous avec les hercules lyonnais, et qui après avoir soutenu le défi qu'il avait proposé à ses robustes émules, se rendait du Havre à Paris il est bon, comme on le voit, d'avoir quelquefois en diligence un Hercule pour compagnon de voyage. »

— On vient d'armer à Cherbourg une corvette d'une nouvelle forme; ce bâtiment n'a pas de gaillards, et son artillerie est aussi toute nouvelle. La *Triomphante*, qui va prendre la mer, a seize canons-obusiers de 30 et quatre canons de 18, en tout vingt bouches à feu. Les canons-obusiers lanceront indistinctement des projectiles creux ou pleins, les creux produiront un effet terrible; un seul tombant à bord de l'ennemi suffira pour incendier le navire. La

sans peine, du gouvernement, l'établissement d'un bureau de contrôle à Birmingham, et, depuis ce temps, la vaisselle d'argent forme un des plus importants produits de la manufacture de Soho. La quantité d'argent employée pour faire seulement des porte-crayons, des tabatières, des chaînes, des dés à coudre, etc., est évaluée à 3,000 onces par semaine, ou 150,000 onces par an.

Mais ce qui a surtout donné une grande extension à ce magnifique établissement, c'est la fabrication primitive et exclusive des machines à vapeur. Arrivons-nous ici un instant; car c'est de là que date la troisième et sans contredit la plus importante époque de la prospérité de Birmingham.

Le docteur Roebuck, associé de Watt et co-propriétaire du brevet d'invention que ce dernier avait obtenu pour la fabrication des machines à vapeur, ayant éprouvé des pertes considérables dans l'exploitation des mines, se trouva hors d'état de remplir les engagements qu'il avait contractés avec Watt. M. Boulton était déjà connu à cette époque, pour un des fabricans les plus intelligens et les plus entreprenans de l'Angleterre. M. Roebuck ay ant obtenu le consentement de M. Watt, lui vendit sa part dans le brevet d'invention. Ceci se passait en 1773. Watt s'était rendu à Birmingham, une partie des bâtimens de Soho lui fut exclusivement réservée, et Boulton comprit si bien toute l'importance de la découverte à laquelle il s'était associé, qu'il ne craignit pas de dépenser 47,000 l. avant de voir arriver la plus faible rentrée. Il s'écoula un temps assez considérable avant que l'usage de ces machines commençât à être adopté; peu à peu cependant elles pénétrèrent dans les mines, puis dans les manufactures du royaume. Quand cette fabrication eut pris de l'extension, on construisit à une distance commode une fonderie. Située sur le bord d'une des branches du canal de Birmingham, elle a l'avantage de recevoir par eau le charbon, le fer, le sable, toutes les matières premières qui sont nécessaires, etc., et elle expédie, par la même voie, sur tous les points du royaume, ses machines et ses autres produits.

Toutefois, la manufacture de Soho, en s'occupant de la construction de machines à vapeur pour les autres, ne négligea pas de tirer pour elle-même tout l'avantage possible de cette importante découverte. Ses cylindres, ses pompes, ses fourneaux, furent tournés, percés, soufflés par le moyen de la vapeur, et elle appliqua même cette force nouvelle à la fabrication de la monnaie. Le moulin ou machine à monnayer, que M. Boulton y établit en 1783, et qui reçut plus tard de grands perfectionnemens, frappait les pièces non seulement avec une promptitude, mais encore avec une netteté jusqu'alors inconnue. Depuis ce temps, toutes les pièces de cuivre qui ont cours en An-

Triomphante pourra attaquer avec succès une frégate de 46, dont l'artillerie serait disposée comme anciennement. Une seule chose manquera, c'est des artilleurs; car, après la destruction de l'artillerie de marine, on peut dire que constamment les bâtimens français seront battus faute d'habiles canonniers; espérons que l'on reviendra de l'erreur qui a fait licencier un corps si utile, avant qu'on ait fait une expérience désastreuse pour nos armes.

— On lit ce soir dans le *Journal de Paris* :

« Le 27 juin, 1500 factieux avaient envahi la Cerdagne espagnole; ils l'ont évacuée le 28, et se sont dirigés sur Castellar de Nuch.

« Roz-d'Eroles était avec sa bande à Oliana.

« Le brigadier Sanz occupe Organia, qu'il fait fortifier.

« Une lettre du 29 annonce qu'une division carliste qui avait tenté d'envahir les Asturies a été repoussée; elle a beaucoup souffert de la désertion.

« A son arrivée à Pampelune, Gordova a donné des ordres pour y concentrer, le 30, toutes les forces des environs. »

BELGIQUE.

Bruxelles, 4 juillet (trois heures). — Au Lloyd ce matin la hausse s'est déjà manifestée par suite de la cote de Londres du 3 courant qu'on avait escompté hier à la baisse, un 1/8 de hausse a bientôt ranimé le courage de nos spéculateurs et découragé nos baissiers. Ardoin 42 3/4 7/8 43 43 1/16 43 1/8 43 1/4 43 1/8 43 42 7/8 43 1/2.

Anvers (deux heures). — Ardoin 42 7/8 sans affaires.

Amsterdam, 4er. juillet (Société des Effets). — Dette active 2 1/2 p. c. 56 1/16; Ardoin 43 1/16.

Paris, 3 juillet. — On n'a rien fait en Ardoin au café Tortoni.

Une lettre de Madrid du 26 juin que nous recevons à l'instant nous apprend que le ministère, pour se faire des fonds immédiatement, accordera une prime de 6 à 8 p. c. à tout contribuable qui payera son contingent par anticipation.

Du reste, des autres nouvelles d'Espagne étaient généralement favorables.

Londres, 2 juillet (4 heures). — Consolidés 92 7/8; Ardoin liv. 85 42 1/8 1/4, passive 42 7/8.

— Un incendie, dont les suites sont des plus déplorable, a entièrement consumé dans la nuit du 27 au 28, à Grimmingen, près de Grammont, deux habitations contigues, avec leur dépendances, appartenant aux nommés De Spiegel et Simoons. On a à déplorer la perte des deux fils du premier: l'un, âgé de 13 ans, a péri dans les flammes, l'autre, âgé de 16 ans, horriblement brûlé, a succombé le lendemain. A l'exception d'une génisse, rien n'a été sauvé des effets mobiliers.

C'est par le toit couvert en paille, qui se trouva en peu d'instans entièrement embrasé, que le feu s'est manifesté d'abord. L'éveil donné, MM. Germanes, bourgmestre, et Baeyens, curé, arrivèrent des premiers sur le lieu du désastre, où ils sont restés toute la nuit.

— Avant-hier, dans l'après-dîner, une famille anglaise ayant quitté l'Hôtel de la Poste, à Gand, était déjà arrivée à Lokeren quand elle s'aperçut qu'elle avait laissé audit Hôtel trois sacs remplis d'or, un courrier fut expédié à la hâte, qui, à l'avantage de la famille et à l'honneur de l'Hôtel, y trouva le dépôt intact.

— On écrit de Cambrai :

« Quelques chiens enragés ont paru dans notre arrondissement. On nous rapporte un fait d'une nature si révoltante, que nous avons encore besoin d'en douter, et que nous ne les consignons ici qu'avec la plus grande réserve. Dans une commune des environs, qui nous a été nommée, un homme ayant été mordu par un chien enragé, fut bientôt lui-même attaqué des symptômes de l'hydrophobie; d'i-

gnorans empiriques ne trouveront point de meilleur remède; que de plonger le malheureux dans un bain où on lui ouvrirait les quatre veines, et cette barbare ordonnance aurait été exécutée de sang-froid. »

(Lynx.)

— Le comité orangiste de Gand a convoqué pour mercredi une assemblée d'électeurs à l'effet de délibérer sur le choix des candidats destinés par le parti à l'honorable mission de servir Guillaume en prêtant serment à Léopold. (Un.)

— Des malfaiteurs ont jeté des bois sur le chemin de fer aux approches du pont de Duffel. Heureusement la vigilance des cantonniers a prévenu les dangers de cette scélérate. On désire, pour mesure de sûreté, qu'un mur épais fût construit de chaque côté du pont.

— 476 passagers ont été amenés de Londres à Anvers, pendant le mois de juin, savoir: 230, par le bateau belge *princesse Victoria*, appartenant à la société Anversoise, en quatre traversées; 154 par Tourist (3 voyages), 655 Edmont Banks (1 voyage), et 27 Soho (1 voyage). Ces trois derniers bateaux appartiennent aux compagnies anglaises.

— Nous apprenons que vingt élèves de l'Université de Gand viennent d'obtenir des bourses d'étude, conférées par le jury d'examen, sur les fonds de l'état, pour l'année académique 1835—1836.

LIÈGE, LE 5 JUILLET.

ELECTIONS COMMUNALES.

Une réunion d'électeurs, amis de l'ordre et de la constitution, au nombre de 172, a procédé hier au choix définitif d'une liste de candidats au conseil communal. Les vingt-sept éligibles qui suivent ont été proposés comme ayant obtenu le plus grand nombre de voix parmi ceux que la commission avait présentés :

MM. Richard-Lamarque, négociant,	161
De Stockhem Méan, rentier,	154
Regnier-Poncelet, fabricant,	154
Burdo Stas, fabricant,	153
Cloes, juge,	153
Raikem, procureur-général,	152
Gisbert de Heuw, député des états,	152
Devandre, avocat,	152
Frédéric de Sauvage, négociant et membre de la chambre de commerce,	150
Geoffroy-Closset, fabricant,	142
Clément Francotte, fabricant,	141
Delrée, bâtonnier de l'ordre des avocats,	140
Pirlot Terwagne, fabricant et vice-président de la chambre de commerce,	135
Ch. Malherbe-Bouhon, tanneur,	135
Bellefroid Lazarus, négociant,	134
Philippe-Grisard, négociant,	133
De Villenfagne-Peltzer, rentier,	133
Ch. Verdois, avoué à la cour,	133
J. F. de Bassompierre, usinier,	131
Delooz, professeur à l'université,	131
Néolés Henneguin, avocat,	127
Magis-Gysels, rentier,	126
Renier Bertrand, avoué en première instance,	125
Lagasse-Sior, fabricant,	125
Desoer-Collard, tanneur et membre de la chambre de commerce,	124
Brauduin Bayet, conseiller à la cour,	108
Robert-Brabant, aîné, avocat,	82

Liège, le 5 juillet.
On nous communique la note suivante :
« J'ai été témoin d'un acte de dévouement qui honore au plus haut degré ceux qui s'en sont rendus les auteurs; et je

glettre se frappent à la monnaie de Soho. La machine à vapeur qui dessert la monnaie de Soho met en mouvement huit machines différentes. Chacune d'elles est capable de frapper 70 à 84 pièces par minute, c'est à dire, 4 à 5,000 par heure, de sorte que les huit machines ensemble peuvent frapper par heure 30 à 40,000 pièces. Voici les opérations que ces machines exécutent à l'aide de la vapeur. Elles roulent les masses de cuivre en feuilles; elles amincissent ces feuilles entre des cylindres d'acier; elles façonnent les pièces pour des mettre sous le balancier; elles secouent les pièces monnayées dans des sacs; elles frappent à la fois les deux côtés; cordonnent les bords des pièces, et chassent immédiatement chaque pièce frappée, qu'elles remplacent aussitôt par une autre. Enfin, ces machines ont l'immense avantage d'empêcher la fraude en tenant un compte exact des pièces qu'elles frappent, et avec leur secours un petit nombre d'enfans peuvent, dans l'espace de six heures, frapper environ deux cent mille pièces de monnaie.

Les laminiers offrent des résultats non moins remarquables. Et une force immense est nécessaire, afin de dilater par une seule compression une barre de métal en une feuille longue et mince. L'action de la machine à vapeur, source du mouvement, la révolution rapide de l'énorme lourd balancier, que l'œil peut à peine suivre, le tournoiment perpétuel des cylindres qui allongent la matière résistante que l'on présente à leur action, tout se réunit pour donner au spectateur une haute idée de la merveilleuse puissance de la vapeur et des applications infiniment variées, dont elle est susceptible. Dans les clouteries, un mécanisme simple découpe le clou sur une feuille de fer avec une promptitude qui surpasse celle que la main la plus exercée mettrait à découper du papier avec des ciseaux. Les clous ainsi coupés reçoivent par une forte pression des têtes bien formées, pendant qu'une heureuse application des sciences chimiques leur donne par la recuite (annealing) une ténacité qui égale presque ce qu'aurait produit le marteau et l'enclume. On fait aussi à Birmingham des vis avec une admirable précision, sans le secours de la chaleur et par une série de procédés mécaniques qui dispensent de tout ce que ce travail avait de pénible. La machine qui sert à faire les anneaux des boutons est encore fort ingénieuse. Une seule révolution suffit pour couper le fil de laiton, le couper et donner à ses extrémités l'aplatissement nécessaire pour attacher l'anneau au corps du bouton. Sans contredit, c'est à ces puissantes machines et aux améliorations continuelles qu'elles subissent, que l'on doit imputer l'abaissement progressif que l'on remarque dans les produits de cette ville, ainsi que le constate le tableau suivant :

NATURE DES PRODUITS	Prix		Taux de la réduction par %.
	En 1812.	En 1832.	
Enclumes et blocs en fer le quintal	35 25	47 50	50
Alènes Liverpool, les 42 douzaines	4 35	4 25	71
Chandeliers en fer unis id.	4 95	2 80	41
id. à raies id.	7 90	4 65	41
Chevilles à lit, 6 ps. à tête carrée id.	9 35	5 60	40
id. id. plate id.	10 60	5 80	45
Etrilles à 6 rangs, la douzaine	6 05	4 50	75
id. 8 id. id.	7 80	4 75	74
Etrilles avec brevet de perfectionn. à 6 rangs, id.	8 55	4 75	80
id. id. 8 id. id.	10 60	2	79
Chenets avec têtes en fer n° 4 id.	4 65	2 70	53
id. id. id. id. 2 id.	4 85	2 30	53
id. id. id. id. 3 id.	2 05	0 90	53
id. id. id. id. 4 id.	2 25	1 05	53
Platines de fusil, la pièce	8 95	2 20	73
Serrures avec un quart laiton id.	30	4 50	85
id. de 2 1/2 à 3 pouces id.	2 70	0 95	65
Marteaux brocheurs, les 12 douz.	6 25	2 50	60
Cuillers en fer blanc, 12 id.	28 10	8 75	69
Etriers plaqués en étain, la douzaine	8 79	2 95	64
Chaînes de trait en fer, le quintal	58 40	18 75	68

Cette diminution ne s'est pas arrêtée là : depuis une dizaine d'années, le prix de la plupart des articles de Birmingham a baissé de 40 à 50 p. c. Les grandes usines de Soho et les nombreuses machines à vapeur, répandues dans la ville, ont opéré cette réduction. On compte aujourd'hui à Birmingham 410 machines à vapeur de la force de 2,000 chevaux, autour desquelles se groupent une foule de petites industries, qui ont besoin de moteurs économiques. Les fabricans de ceintures, de bretelles, de cordons, de garnitures de parapluies, d'ébénisteries, etc., etc., viennent demander à ces grandes suzeraines une partie de l'exécédant de leurs forces. Moyennant une faible rétribution annuelle, la grande machine fait mouvoir leurs tours, leurs broches, leurs volans, leurs métiers, et cette fécondité d'une nouvelle espèce a pour résultat de mettre à la portée de toutes les fortunes une multitude d'objets utiles, dont le bas prix auquel ils sont livrés fait la prospérité de Birmingham. (British and Edinburgh Cyclopedia.)

sens le besoin de lui donner de la publicité par la voie de votre estimable journal.

« Vendredi dernier, vers 7 heures du soir, un homme paraissant âgé de 25 ans, et qui se baignait dans la Meuse du côté des prairies de Droixhe, fut entraîné par le courant vers la rive opposée; il était sur le point de périr, car il avait déjà crié plusieurs fois au secours, quand deux autres hommes qui se baignaient aussi à l'île du quai St-Léonard, se décidèrent, quoique ne sachant nager, à aller vers le malheureux qui se noyait; ils se tenaient par la main pour former chaîne, ils allèrent dans l'eau jusqu'à la bouche et parvinrent à saisir par le bras, l'individu en péril au moment où il allait disparaître pour toujours.

« Les trois individus revenus à bord, j'appris que les deux sauveteurs se nommaient Etienne Mouet, âgé de 39 ans, boulanger, père de famille, domicilié rue Hors Château, et Henri Joseph Servais, célibataire, âgé de 20 ans, aussi boulanger, rue Dragon d'Or.

« La lettre des entrepreneurs du balayage et du nettoyage de la ville, dont on parle au dernier compte-rendu de la séance du conseil communal, est relative à une demande de résiliation de leur contrat. Ce service avait été adjugé pour 19,000 francs, somme trop faible, croyons-nous, eu égard aux obligations imposées par le cahier des charges.

« Une lettre de Londres, reçue avant-hier au Havre, annonce la mort de M. Livingston, ministre américain à Paris, à l'époque des démêlés financiers de la France avec les Etats-Unis.

« Il vient de paraître en France un ouvrage posthume et fort remarquable du comte Joseph de Mestre, sous le titre d'Union de la religion et des arts.

« Six millions ayant été votés par la chambre pour la construction des routes nouvelles, nous aimons à croire que le gouvernement fera d'un côté une juste répartition des améliorations à introduire et s'empresse de l'autre de mettre promptement et sérieusement la main à l'œuvre. Tant de localités réclament depuis si longtemps des moyens de communication, qu'il serait impardonnable au ministère d'ajourner encore le bien qu'on l'a mis à même de produire.

« Une méthode bien simple consisterait à accorder dans chacune des provinces, la priorité d'exécution aux entreprises pour lesquelles les communes intéressées et les provinces fourniraient le subsidé le plus élevé proportionnellement à l'importance des constructions. De la sorte, en stimulant le zèle des localités, on arriverait vraisemblablement à obtenir pour les routes nouvelles de telles conditions que toutes pussent être livrées à la concurrence par adjudications et concession de péage. (Courrier Belge.)

« On nous assure qu'on s'occupe du projet d'ériger à M. Triest un monument dans une des églises de Gand: nous applaudissons avec bien du plaisir à cette pensée de recon naissance. Combien d'hommes y a-t-il en Europe qui soient plus dignes de pareil d'honneur que M. Triest? Combien y en a-t-il qui aient allégué les souffrances de près de 5,000 infortunés de toute espèce?

RECLAMATIONS DES BATeliers DE LA MEUSE.

Nous avons, il y a quelques mois, exposé les réclamations des bateliers de la Meuse auxquels on a, comme on sait, imposé l'obligation d'aborder au quai St-Léonard ou au rivage de Charavoie. Nous avons expliqué aussi comment cette obligation était devenue une charge fort onéreuse pour le batelage. Nous avons espéré pendant quelque temps que l'on chercherait à porter un remède au mal dont se plaignait une industrie importante, et qui a eu long-temps à souffrir de l'interruption de nos communications avec la Hollande. Cependant ses réclamations ont été vaines, et l'ordre de choses dont se plaignent les bateliers continue à subsister. Nous croyons donc devoir rappeler de nouveau cet objet à l'attention de la régence. Il n'est point dans nos habitudes d'attaquer légèrement les actes de l'autorité, nous la savons ici pleine de zèle et de bonnes intentions, alors surtout qu'il s'agit des intérêts de la ville, c'est là un fait que nous nous sommes plu souvent à proclamer. Aussi en voyant qu'elle ne donnait aucune espèce d'apaisement aux plaintes dont nous nous étions rendus les organes, nous étions portés à penser que les griefs du batelage avaient été exagérés. Toutefois de nouveaux renseignements nous sont parvenus, et ils sont de nature à prouver que les réclamations des bateliers étaient très-fondées. Nous avions dit, par exemple, que l'obligation d'aborder au quai St-Léonard occasionnait un tel surcroît de dépenses aux propriétaires de bateaux, qu'un assez grand nombre d'entr'eux avaient renoncé à venir chercher du charbon dans les exploitations qui se trouvent aux environs de notre ville. On nous a fourni à cette occasion une liste des bateliers qui ont pris la résolution dont nous venons de parler. Cette liste contient en outre les noms des propriétaires, le nombre des bateaux qu'ils amènent habituellement jusque chez nous, avec l'indication du tonnage desdits bâtiments:

Noms des bateliers qui ne viennent plus charger à Liège.	Nomb. de bateaux.	Force totale de leur tonnage.
Nenquette	9	1080
Pierard	8	762
Billard	6	490
Bourdon	5	342
Godenne	6	509
Gesnot	4	250
Tongelt	5	347
Lefort	6	499
Dertelle	6	593
	56	4872

Ce tableau offre, comme on voit, un total de 56 bateaux ayant un chargement de 4,872 tonneaux. Mais on ajoute aux renseignements qui nous ont été fournis, que ces 56 bateaux auraient fait trois voyages. C'est donc en résultat 168 bateaux d'un chargement de 14,616 tonneaux qui ont émigré de notre port.

Il nous semble que ces chiffres méritent de fixer l'attention de l'autorité municipale, et qu'elle fera sagement d'en vérifier l'exactitude. Une pareille réduction dans les arrivages doit enlever de notables bénéfices, nous ne dirons point aux exploitans de mines, mais à une partie nombreuse de la classe ouvrière de notre ville.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, on ne s'étonnera point de l'éloignement que manifestent les bateliers pour le port de St-Léonard, quand on saura que, vu les difficultés de navigation sur une partie de la Meuse, les frais de voyage de ce point, de St-Léonard au quai d'Avroy, dépassent, suivant beaucoup d'évaluations, ceux que nécessitent le trajet d'Avroy à Huy. On sait aussi que la rivière n'a plus au point de l'abordage à St-Léonard, la profondeur convenable, les bâtiments n'y peuvent par suite recevoir la totalité de leur chargement. — Quant au port de Charavoie, il offre tous les mêmes inconvéniens que celui de St-Léonard, et il a moins d'étendue.

JURISPRUDENCE DU DUEL.

La question du duel qui, comme on sait, a été reconnue n'être pas punissable par la cour de cassation de France, vient de se présenter sous une autre face devant cette cour régulatrice. Il ne s'agissait pas d'appliquer les peines du meurtre au vainqueur du combat, mais de savoir si la famille du vaincu avait droit à des dommages-intérêts. Dans l'espèce dont il s'agissait, la mère d'un jeune homme tué en duel avait formé contre son adversaire une demande en indemnité qui avait été accueillie par la cour royale de Bordeaux. L'arrêt qui condamnait le vainqueur à payer une somme de 4000 fr. à la mère de la victime ayant été déféré à la censure de la cour supérieure, elle a rendu l'arrêt suivant:

« Attendu que l'arrêt attaqué en jugeant que nul ne peut se faire justice soi-même; que lorsqu'un meurtre a été commis en duel il en résulte le plus grand préjudice qui puisse donner lieu à une action en dommages-intérêts; que si le comte de la Marthonie, en tuant en duel le fils unique de la veuve Baudet, s'est incontestablement rendu passible de dommages envers cette veuve; que par ces diverses décisions l'arrêt attaqué, loin d'avoir mal interprété l'art. 1382, en a fait au contraire une sage application; et a par là rendu un hommage aussi éclatant que salutaire aux principes de la morale; par ses motifs rejette.

Cet arrêt a été rendu en conformité des conclusions de M. Dupin, procureur-général. Dans son plaidoyer empreint de cette logique et de cette verve qui distinguent le célèbre juriconsulte, nous avons remarqué le passage suivant qui semble faire présumer que la cour de cassation de France reviendra sur sa jurisprudence:

« Le duel, c'est l'état sauvage et non le droit. Le duel ne constitue pas seulement une attaque ou un délit contre les particuliers, comme un vol ou un assassinat ordinaire, c'est avant tout un trouble à la paix publique, un mépris à la loi, une protestation contre l'organisation sociale. On se gouverne soi-même, on se fait justice à soi-même, on méprise la souveraineté du pays dans lequel on vit. Aussi jadis, sous la législation de Louis XIV, le duel était-il avant tout un crime de lèse-majesté...

« Voyez s'il n'est pas temps d'apporter un remède au mal, il gagne jusqu'aux écoles! Ils font aussi du point d'honneur! Hélas! que feront-ils quand ils seront hommes, si dès l'enfance ils s'élèvent dans cette idée que chacun dans ce monde est l'unique vengeur de sa propre cause, sans subordination à aucune loi, sans recours à l'autorité d'aucun magistrat?

« Je forme, dit en terminant M. le procureur-général, un vœu sincère pour que la loi pénale s'exécute en France comme elle l'est en Belgique, où ce même texte est plus sagement entendu, plus moralement appliqué. Je désire que la question se produise un jour plus nettement devant la chambre criminelle de la cour. Quelle s'y produise nettement, je la traiterai, non à l'improviste comme aujourd'hui, mais d'une manière plus complète et plus étendue; j'appellerai sur elle tout votre examen: nous détruirons ainsi le préjugé fatal qui a pu s'attacher à une jurisprudence antérieure, trop peu réfléchie. Aujourd'hui, et dans la question purement civile qui vous est soumise, je conclus au rejet du pourvoi, en accordant tous mes éloges à la cour qui a rendu ce que j'appellerai un très-bel arrêt.

La cour a rendu un arrêt conforme aux conclusions du procureur-général, M. Dupin.

Liège, le 30 juin 1836.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, Par sa lettre du 4 juin courant, M. de Schiervel s'est engagé à répondre aux deux articles qui, sous les dates du 16 et du 30 mai dernier, ont figuré dans votre journal.

Examinons si celle datée de Rothem, du 19 juin courant, renverse les faits allégués par rapport au cens d'éligibilité au sénat dans les deux lettres dont M. de Schiervel a voulu parler. D'abord, M. de Schiervel ne répond nullement à ce qui se trouve avancé dans la lettre du 30 mai, sur la quote des contributions avec laquelle il figure sous Rothem sur la liste des éligibles au sénat du Limbourg pour l'année 1836; on y voit Rothem 415 fr. 37 c. Or, dans sa lettre précitée se trouvent les contributions qu'il paie à Dilsen et Rothem réunis dans la somme de 468 48 c. Comme il n'a été parlé que de la quote qu'il prétend payer à Rothem, il suffisait de répondre à l'assertion à cet égard; elle reste donc entière, et la somme de 408 fr. 93 c. de contribution payée sous Rothem, avec laquelle M. de Schiervel figure sur la liste des éligibles au sénat pour l'année 1834, n'aurait pu s'accroître de 246 fr. 44 c. que par des acquisitions qui n'ont pas eu lieu, et M. de Schiervel aurait dû nécessairement s'expliquer à l'égard de ce fait. Nous désirons de savoir de même, comment il se fait que dans l'énumération des quotes qu'il paie dans le Limbourg, il oublie Noorbeck qui fait partie de cette province, tandis que sur la liste des éligibles, il figure avec 28 fr. 47 c. de contribution dans cette commune.

Quant aux contributions que M. de Schiervel prétend payer dans

d'autres provinces, examinons s'il infirme nos allégués, d'abord la qualité d'éligible au sénat n'a été nullement contestée à M. Henri de Schiervel, et l'on n'a parlé de lui que pour faire remarquer que des contributions qu'il paie dans les communes de Fouron-le-Comte, Warsage et Noorbeck, une partie se montant à 376 fr. 6 c. a servi pour grossir la somme des contributions avec laquelle son frère Louis figure sur la liste des éligibles du Limbourg. Ce dernier ne parle non plus de la contribution que M. Henri dit payer à Jupille, où il n'est pas porté sur le rôle (arrêté des états-députés de Liège, du 30 mai dernier). Il est possible maintenant que M. Louis de Schiervel paie encore des contributions dans d'autres provinces que celle du Limbourg; qu'il veuille en désigner, comme nous contestons celle qu'il a allégué de payer dans la province de Liège. Nous devons cependant en douter à juger de la minutieuse exactitude avec laquelle il fait figurer les moindres quotes payées en descendant même jusqu'à celle qui ne s'élève qu'à 1 fr. 60 c. pour arriver à la somme de 654 fr. 52 c. qui ne forme qu'environ 2/3 de celles portées sur la liste des éligibles, montant à 964 fr. 42 c.

« Avant de parler de calomnies et de taxes d'absurdes nos alléguations, M. de Schiervel aurait mieux fait de prouver le contraire de ce qui est contenu dans les deux lettres, et de glisser sur les faits du paiement des contributions de Fouron-le-Comte, Noorbeck et Warsage, de la vente de ses biens patrimoniaux, de la pension de feu son père et de la contenance de ses propriétés de Rothem; il nous semble qu'il le devait à son honneur, à ses commettans et à l'autorité chargée de dresser les listes des éligibles; il le devait d'autant plus à cette autorité, qu'il résulte du détail que M. de Schiervel donne lui-même de sa quote d'éligibilité, que c'est sur des données fournies par lui qu'il a été compris sur cette liste; car il est impossible qu'il ait pu figurer avec des quotes aussi minimes que celles qu'il donne, sur les listes des vingt plus imposés par bureau de recettes, que les receveurs des contributions ont été appelés à donner (voir le 3^e article de la résolution des états-députés arrêtant la liste des éligibles au sénat de la province de Limbourg.)

Les remords de conscience dont parle M. de Schiervel, nous les lui abandonnons, et quant à ses prédictions de honte qui tombera tôt ou tard sur les auteurs des deux lettres, nous ne nous en occupons pas n'ayant cité que des faits accomplis. Nous ne jugeons pas s'il peut être ou rester sénateur, c'est le sénat qui jugera.

Pour éclaircir les faits, nous avons l'honneur, messieurs, de joindre à la présente les listes officielles des éligibles au sénat des années 1833, 1834, 1835 et 1836, pour rester en dépôt. Vous remarquerez que M. Louis de Schiervel est porté en 1833, comme payant à Rothem 499 fr. 95 c.; en 1834 à Rothem 408 fr. 93 c., à Noorbeck 26 fr. 84 c., à Fouron-le-Comte 294 fr. 50 c., en 1835 à Rothem 416 fr. 96 c., à Dilsen 450 fr. 24 c., et en 1836 à Rothem 415 fr. 37 c., à Warsage 43 fr. 76 c., à Fouron-le-Comte 334 fr. 43 c. et à Noorbeck 28 fr. 47 c. Vous voyez, messieurs, que la quote des contributions de Rothem et de Dilsen montait en 1835, à 897 fr. 47 c., tandis qu'il la porte seulement dans sa lettre à 468 fr. 48 c. Vous remarquerez également que pour grossir ses contributions, il a été porté en 1834 et 1836 comme payant à Noorbeck et Fouron-le-Comte, et qu'il ne s'explique pas sur ce fait allégué, qualifié par lui de méchanceté, tandis qu'il est convaincu de ne rien payer dans ces deux communes, comme non plus dans celle de Warsage, dont il a fait valoir 43 fr. 76 cent.

Nous vous prions, messieurs les rédacteurs, de vouloir insérer la présente dans un de vos prochains n^{os}.

Agréé, messieurs, l'assurée de ma considération distinguée.

Un abonné.

On lit dans le Journal des Flandres: Une collection de tableaux de grands maîtres vient d'arriver ici pour y séjourner pendant quelques jours seulement. On cite les noms de Rubens, Van Dyck, Ruisdael, dominiquin, André Delsart etc. on dit que ces tableaux ont été exposés l'année dernière à l'académie de Berlin, et que les princes, les savans, les artistes et les connaisseurs ont été leur faire des visites. Nous souhaitons, dans l'intérêt des Beaux-Arts, qu'il en soit de même ici. Nous parlerons bientôt avec détail de cette collection, qui paraît être d^e nature à piquer la curiosité publique.

VILLE DE LIÈGE. — ÉCOLE NORMALE-PRIMAIRE.

L'ouverture de l'école normale primaire, fondée sous les auspices de la régence de la ville de Liège et de la société d'encouragement pour l'instruction élémentaire, est fixée à Mercredi, 6 juillet courant.

Toute personne se destinant à la carrière de l'enseignement, et ayant achevé les cours d'une école primaire, peut être admise à l'école normale, en se faisant inscrire chez M. Stapper, directeur de l'école normale primaire, rue de l'université.

En vue d'établir l'uniformité dans l'enseignement des écoles de la ville, la fréquentation du cours de l'école normale est obligatoire pour les sous-maîtres, les sous-maîtresses, les secondans et les secondantes des écoles communales primaires, ainsi que pour les surveillantes des Ecoles gardiennes ouvertes par la ville. L'exemption de cette obligation ne sera accordée qu'après l'obtention des certificats de sortie délivrés par le comité d'inspection.

Les cours auront lieu cinq fois par semaine, de 5 à 7 heures du soir. Les lundi, mercredi et vendredi seront consacrés aux élèves instituteurs, les mardi et jeudi aux élèves institutrices.

Les dépenses pour fournitures, telles que livres, papier, plumes, crayons, etc., à l'usage des élèves attachés à l'enseignement dans les écoles communales, seront supportées par l'établissement.

Ces frais sont à la charge de tous les autres élèves. Liège, le 1^{er} juillet 1836.

Le bourgmestre, Louis Jammae.

RÉGENCE DE LIÈGE. — AVIS.

Le sieur Henri Auguste Lhoest, demeurant faubourg St-Gilles, n. 295, demande l'autorisation d'établir un four de boulanger dans la cour de son habitation.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine en s'adressant par écrit à la régence.

Liège, le 1^{er} juillet 1836.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 4 JUILLET.

Naissances : 3 garçons, 4 filles.
Décès : 3 garçons, 3 hommes, 1 femme, savoir : Jacques Charlier,
Agé de 50 ans, ébéniste, rue de la Syène, époux de Jeanne Flond.

ANNONCES
ET AVIS DIVERS.

BAL

Judi 7 et dimanche 10 courant, chez BORGUET, à la
grande salle du Moulin, à Herstal. 729

AVIS AUX DAMES.

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée et dé-
ballage en cette ville, hôtel des Diligences, rue Souverain-
Pont, avec un grand choix de rubans pour chapeaux, bon-
nets et cornettes, écharpes et sautoirs; des capottes en la-
ine et chapeaux crêpes modèles; des cols brodés de 2 à 25
francs sur tulle et mousseline, fonds de bonnets brodés,
montés et en paille de 2 à 3 frs.; des blondes et pointes de
dentelle pour lingerie, à des prix très-avantageux.

BAUCHARD RINCHE, de Bruxelles. 728

G. J. DUMOULIN, rue Souverain-Pont, n° 580, vient
de recevoir une quantité de DENTELES, qu'il vend à un
prix très-moderé. 727



A VENDRE un CHIEN et une CHIENNE
D'ARRÊT au n° 144, fond St. Servais. 717

Des APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au
bureau de cette feuille.

On DEMANDE des TYPOGRAPHES. S'adresser au bureau
de cette feuille.

AU MAGASIN PLACE VERTE N° 780.

Se trouvent les assortimens les mieux choisis, consistant
en plusieurs milles schalls de mousseline laine, Thibet et bro-
chés, schalls de soie et demi-soie. — Soieries en toutes qua-
lités et largeurs; foulards des Indes, écharpes, colliers et
fichus en tout genre; cravattes de soie, noir et de fantaisie;
bas de soie, fil d'Ecosse et de coton, uni et à jour, en blanc
et écar; gants idem. — Bengelines, cotilinettes et colonettes
d'Allemagne, gioghance, etc.

Plusieurs autres articles dont le détail serait trop long.
La plupart de ces articles ayant été achetés en grandes
parties très-avantageusement, l'on trouve le plus grand choix
aux prix les plus bas.

On vend en gros et en détail. 724

Le soussigné syndic provisoire de la faillite de Mme. Ve.
Systemans, ci-devant négociante, rue Vinave d'He, à Liège,
fait sommation à ladite dame et invite les créanciers de
celle-ci à se réunir le samedi seize juillet prochain aux neuf
heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de
commerce, en exécution des articles 514, 519 et 527 cod.
comm. pour être procédé à la nomination d'un syndic dé-
finitif, s'il n'intervient pas de concordat.

Liège, 3 juillet 1836.

Le syndic provisoire, J. N. Dognée, jeune, avocat. 723

BEAU QUARTIER

A LOUER PRÉSENTEMENT
RUE ROYALE, NUMÉRO 925 AU 1^{er}.
S'adresser Place du Marché, n° 9. 706

A VENDRE OU A LOUER

Pour en jouir dès-à-présent, une belle MAISON, avec
grande cour, remise, écurie et magasin, située sur la
Batte, n° 1110. 680

A LOUER

Pour entrer de suite en jouissance, l'ancien HOTEL du
LIÈVRE à Visé. Ce local, propre par sa situation à l'établisse-
ment d'un commerce, se compose de quatre pièces par
terre, même nombre au premier, mansarde, bois et solides
greniers, cour, écurie, remise et jardin adjacent. S'adresser
au notaire LEROUX, à Visé. 678

A VENDRE

Une FORTE CHARRETTE, pouvant servir à conduire
des pierres pour BATIR. S'adresser faubourg d'Amersœur,
n° 59 bis. 715

M^e DUSART, notaire, fait savoir qu'il vendra incessam-
ment la belle ferme de Cheratte, contenant soixante boniers
de prairies et terres. Des annonces ultérieures feront con-
naître le jour, et on peut, dès à présent, s'adresser audit
Notaire pour les conditions et au fermier Dejardin pour voir
la ferme. 725

MAISON DE COMMISSION

DE
A. DISCRY.
RUE FERONSTRÉE, N° 742.

EN VENTE :

Fer en barre à canon et autres, fonte au bois et au coke
n° 1. Vins de Birdeaux, champagne mousseux par panier,
de 12, 25 et 50 bouteilles, laines, ardoises de France et
de Belgique, bouteilles (laçon et bordelaise) pipes vides à
l'eau-de-vie; plâtre brute et Montmartre; liège bouchons
1^{er} qualité par baïle de 15 et 30 mille; le tout à des prix
très-moderés. 676

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

DEMANDE EN CONCESSION

DES
MINES DE GALAMINE

DE FER ET DE PLOMB.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province
de Liège, le 24 juin 1836, sous le n° 1438 du répertoire
particulier, le sieur Jean Joseph Debois et Cie, domicilié à
Ampsin, a demandé la concession des mines de galamine, de
fer et de plomb, gigantesques sous des terrains d'une étendue
superficielle de 132 hectares 29 ares 19 centiares, dépen-
dants de la commune de Huy, et dont la délimitation est
ainsi qu'il suit :

Au nord-ouest; en partant du pont de Statte par une
ligne droite se terminant sur l'église de Statte; de cette église
par une seconde ligne droite se terminant à la maison de
Matthias Gaillard; de cette maison par une troisième ligne
droite tirée sur le point de réunion de la rue des Ma-
lades avec la grande route de Liège à Huy et se prolongeant
jusqu'à la Meuse.

A l'est-sud-ouest; de ce point en suivant les sinuosités de
la Meuse jusqu'au vis-à-vis la rue St. Hilaire.

A l'ouest du point ci-dessus continuant à suivre la rive
gauche de la Meuse jusqu'à la Mehaigne; ensuite suivant cette
rivière jusqu'au pont de Statte; point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers quarante
centimes par hectare.

La députation des états de la province de Liège, en exé-
cution de la loi du 21 avril 1830 et de l'arrêté royal du 18
septembre 1838 et d'après la dépêche ministérielle du 11
juillet 1830,

Arrête :

1^o Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de
Liège et de Huy et de la commune d'Ampsin, feront affi-
cher pendant quatre mois consécutifs la demande en conces-
sion ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette de-
mande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte
de la maison communale et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront
admissibles devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de
publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'ad-
ministration provinciale plus ample connaissance de la de-
mande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du 4^e mois; les au-
torités susnommées nous adresseront les certificats constan-
tant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui
pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et
expédié aux collèges susnommés.

En séance à Liège, le 29 juin 1836.

Présens : Messieurs baron Vandensteen, gouverneur pré-
sident; Boussemart; Bellefroid; Deleuw; Wal-
téry; de Colard-Trouillet; et F. N. J. Warzée,
greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier des états de la province de Liège,
F. N. J. WARZÉE.

SURDITE.

(Extrait des journaux de Paris.)

MM. Bain, propriétaire à Vincennes; Carreau père et fils, fabricans
de pâte d'amandes, rue de la Truanderie, Mont-ferrier; bijoutier,
rue du Bac, n° 136, traité primitivement par les médecins les plus
célebres de la capitale; Moulleron, parfumeur, rue de Seine,
n° 42; et les autres atteints de surdité très-ancienne, viennent d'être
complètement guéris par l'huile acoustique du docteur Mène-Maurice,
de Paris.

Lettre de M. Masson, père de M. le sous-préfet
de Lectoure (Gers.)

Monsieur le docteur,
J'ai resté sourd de mes deux oreilles au point qu'il y a trois ans,
je fus obligé de quitter le barreau; j'ai fait usage de votre Huile acous-
tique, en suivant exactement votre instruction, j'ai retrouvé le moyen
d'entendre. Je remercie Dieu de ce bienfait à l'aide de ce remède.

Signé, MASSON, avocat à Lectoure.

(Voir aussi notre n° du 31 octobre pour d'autres belles cures.)
Le DEPOT de PHUILE ACOUSTIQUE, du docteur Mène-Maurice
est, pour Liège, chez M. DEFOOZ, pharmacien, rue Vinave-d'He
n° 38.

M. MÈNE vient aussi de publier une petite brochure indispen-
sable pour se traiter soi-même, laquelle contient ses découvertes sur
la nature et le siège de cette infirmité.

Prix : 1 franc. Elle se distribue à la même adresse.

Vente

BELLE ET SPACIEUSE
MAISON

SISE A LIEGE, RUE DE LA REGENCE.

Cette propriété comprend trois corps de bâtimens, dont
deux rues de la Régence, avec un terrain propre à bâtir,
et une oriellette dominant sur la ville, et l'autre, rue Plates-
Pierres, elle donne sur la rue sur Meuse à l'eau, dont ils
ne sont en partie séparés, que par un bâtiment qui sera
démoli.

Elle présente de grands avantages pour l'établissement
de tout commerce que l'on voudrait y établir, par sa proxi-
mité du nouveau quai de hallage et de l'embranchement
à exécuter pour se rendre à la station du chemin
de fer.

Cette VENTE aura lieu aux enchères publiques le jeudi
7 juillet prochain à 10 heures, devant M. CHOKIER, juge-
de-peace en son bureau, rue Mont-St-Martin, par le ministère
du notaire PAQUE, en l'étude duquel on peut voir les condi-
tions ainsi qu'audit bureau. 650

BOURSES.

AMSTERDAM, LE 3 JUILLET.

Dette active, 56 1/16 | Espagne Ardoin, 43 1/8 A
 Billets de change, 24 7/8

CHANGES. — ANVERS, LE 4 JUILLET.

Table with columns: COURTS JOURS, DEUX MOIS, TROIS MOIS. Rows include Amsterdam, Rotterdam, Paris, Londres, Ham., Bruxelles, Gand, Bons du trésor.

Table with columns: FONDS, INT., COURS, INT., COURS. Rows include Belgique, Anvers, Dette active, Emp. 48 m., A. B. fonc., Act. B. de, HOLLANDE, Dette act., Rte. remb., AUTRICHE, Métalliq., Lots fl. 100., A. 250., A. 500., Pologne, Lots fl. 300.

Notre bourse a été assez ferme aujourd'hui, Ardoin ouvert 43, 42
7/8 et reste 43 cours. — Dette passive 13 argent.

On a fait beaucoup d'affaires.

Petite rue de la bourse, 2 3/4 heures.

Point de variation.

BRUXELLES, LE 4 JUILLET.

Table with columns: Dette active, Emp. R., fin cour, pr. à 4 mois, Emp. dec. v. 4832, Act. Société Gén., So. de Com. de cv, Ban. de Belgique, So. de c. de S.-O, S. Hauts-Pour., Banq. fonc., S. du Cha. Flenu., Wasme-Hornu., Sclassin., Société nationale, Levant de Flenu., Charb. d'Ougrée, Sars-Longchamps, Chemin de fer., Fourm. des Vennés, Gal. Rus. ad. Br., St-Léonard., Dette active. Hol.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 3 ET 4 JUILLET.

Le brick américain Hector, v. de Boston, ch. de 3698 sacs sucre
Manille, 25 barril. café, 6 ballots cuirs, 1060 cuirs secs, 13 tonn.
justic et 2 passagers. — Le 3 mats américain York, v. de la Havane,
ch. de 2610 caisses sucre Havane et 57 sacs café. — Le brick fran-
çais Yolo, v. de la Havane, ch. de 762 caisses sucre et 22,000 ci-
gares. — Le bateau à vapeur belge Princesse Victoria, v. de Lon-
dres, avec 52 passagers, 3 voitures, une forte partie de marchand-
ises manufacturées, café et huile. — Le bateau à vapeur anglais Soho,
v. de Londres, avec 38 passagers.

PLACE D'ANVERS, LE 4 JUILLET.

VENTES.

Sucres bruts. — 100 caisses Havane Blond, prix inconnu.
Riz — 50 balles Bengale à fl. 8 1/2.

MARCHÉ DE LIEGE DU 4 JUILLET 1836.

Froment, l'hectolitre, 15 73, id. 16 73, id. 17 73, id. 18 73, id. 19 73, id. 20 73, id. 21 73, id. 22 73, id. 23 73, id. 24 73, id. 25 73, id. 26 73, id. 27 73, id. 28 73, id. 29 73, id. 30 73, id. 31 73, id. 32 73, id. 33 73, id. 34 73, id. 35 73, id. 36 73, id. 37 73, id. 38 73, id. 39 73, id. 40 73, id. 41 73, id. 42 73, id. 43 73, id. 44 73, id. 45 73, id. 46 73, id. 47 73, id. 48 73, id. 49 73, id. 50 73, id. 51 73, id. 52 73, id. 53 73, id. 54 73, id. 55 73, id. 56 73, id. 57 73, id. 58 73, id. 59 73, id. 60 73, id. 61 73, id. 62 73, id. 63 73, id. 64 73, id. 65 73, id. 66 73, id. 67 73, id. 68 73, id. 69 73, id. 70 73, id. 71 73, id. 72 73, id. 73 73, id. 74 73, id. 75 73, id. 76 73, id. 77 73, id. 78 73, id. 79 73, id. 80 73, id. 81 73, id. 82 73, id. 83 73, id. 84 73, id. 85 73, id. 86 73, id. 87 73, id. 88 73, id. 89 73, id. 90 73, id. 91 73, id. 92 73, id. 93 73, id. 94 73, id. 95 73, id. 96 73, id. 97 73, id. 98 73, id. 99 73, id. 100 73.

Seigle, 15 73, id. 16 73, id. 17 73, id. 18 73, id. 19 73, id. 20 73, id. 21 73, id. 22 73, id. 23 73, id. 24 73, id. 25 73, id. 26 73, id. 27 73, id. 28 73, id. 29 73, id. 30 73, id. 31 73, id. 32 73, id. 33 73, id. 34 73, id. 35 73, id. 36 73, id. 37 73, id. 38 73, id. 39 73, id. 40 73, id. 41 73, id. 42 73, id. 43 73, id. 44 73, id. 45 73, id. 46 73, id. 47 73, id. 48 73, id. 49 73, id. 50 73, id. 51 73, id. 52 73, id. 53 73, id. 54 73, id. 55 73, id. 56 73, id. 57 73, id. 58 73, id. 59 73, id. 60 73, id. 61 73, id. 62 73, id. 63 73, id. 64 73, id. 65 73, id. 66 73, id. 67 73, id. 68 73, id. 69 73, id. 70 73, id. 71 73, id. 72 73, id. 73 73, id. 74 73, id. 75 73, id. 76 73, id. 77 73, id. 78 73, id. 79 73, id. 80 73, id. 81 73, id. 82 73, id. 83 73, id. 84 73, id. 85 73, id. 86 73, id. 87 73, id. 88 73, id. 89 73, id. 90 73, id. 91 73, id. 92 73, id. 93 73, id. 94 73, id. 95 73, id. 96 73, id. 97 73, id. 98 73, id. 99 73, id. 100 73.

H. LIGNAC, Impr. du Journal rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.